Reference DIBS 3720

AIR PUR ONTARIO

Feuille-info (1)

Comment fait-on l'analyse des gaz d'échappement ?

- Au centre Air pur Ontario où vous vous rendrez, un technicien ou une technicienne accrédité posera votre véhicule sur un dynamomètre, c'est-à-dire une sorte de tapis roulant qui permet aux roues du véhicule de tourner sur place.

- Le technicien ou la technicienne appuiera sur l'accélérateur jusqu'à ce que les roues tournent à 40 km à l'heure, reproduisant en quelque sorte des conditions normales de conduite.

- Un capteur inséré dans le tuyau d'échappement prendra plusieurs lectures consécutives. Le résultat consistera en une moyenne des relevés.

- Un ordinateur impossible à modifier analysera ensuite la composition des gaz d'échappement pour déterminer la concentration des polluants qu'ils renferment.

- Les résultats seront finalement comparés aux normes d'émission établies pour la marque du véhicule et son année-modèle.

- Entre 80 et 85 p. 100 des véhicules devraient réussir l'épreuve, qui coûtera tout au plus 30 $, plus les taxes applicables.

- Le véhicules qui échouent parce qu'ils n'observent pas les normes antipollution devront être réparés et subir de nouveau l'analyse des gaz d'échappement. Pour réussir l'épreuve, il suffit souvent d'une simple mise au point. La deuxième analyse coûtera 15 $, plus les taxes applicables, si elle est effectuée au centre qui avait fait la première analyse.

- Si vous avez d'autres questions au sujet du programme Air pur Ontario, veuillez simplement composer le 1 888 758-2999 ou visiter le site Web à l'adresse www.airpur.com.

AIR PUR ONTARIO

AIR PUR ONTARIO

Feuille-info (2)

Où puis-je faire analyser les gaz d'échappement de mon véhicule ?

- Pendant la première phase du programme Air pur Ontario (en 1999 et 2000), les analyses seront effectuées dans l'agglomération torontoise et la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth.

- Il y aura un grand nombre de centres Air pur Ontario situés à des endroits commodes. Lorsque le programme sera pleinement en vigueur, vous devriez n'avoir aucune difficulté à trouver, près de chez vous ou de votre lieu de travail, un centre autorisé à analyser les gaz d'échappement et à faire des réparations quand elles sont requises.

- Tous les centres Air pur Ontario auront été autorisés par le ministère de l'Environnement. Par conséquent, les centres respecteront des normes semblables, garantissant la rigueur des procédés d'analyse et un professionnalisme élevé.

- Chaque centre Air pur Ontario aura parmi son personnel une ou plusieurs personnes autorisées à utiliser les appareils d'analyse et à faire les réparations requises.

- Le ministère de l'Environnement formera des partenariats avec des centres-auto de la province qui seront autorisés à analyser les gaz d'échappement et à faire les réparations prescrites en cas d'échec. Les premiers centres Air pur Ontario ouvriront leurs portes en janvier 1999.

- Environ 90 jours avant l'expiration de l'immatriculation de votre véhicule, le ministère des Transports vous enverra par la poste un avis officiel qui vous indiquera la marche à suivre pour faire analyser les gaz d'échappement de votre véhicule.

- Si vous avez d'autres questions au sujet du programme Air pur Ontario, veuillez simplement composer le 1 888 758-2999 ou visiter le site Web à l'adresse www.airpur.com.

AIR PUR ONTARIO

Feuille-info (3)

Quels véhicules devront subir une analyse des gaz d'échappement ?

- Les voitures de tourisme et les véhicules utilitaires légers (pesant tout au plus 4 500 kg ou 9 900 lb) âgés de plus de trois ans, mais de moins de 20 ans, devront subir une analyse de leurs gaz d'échappement tous les deux ans, à un centre Air pur Ontario.

- En 1999, le programme ciblera les véhicules dont l'année-modèle est representee par un chiffre pair, c'est-à-dire les véhicules des années 1980, 1982, 1984, 1986, 1988, 1990, 1992, 1994 et 1996. En 2000, il ciblera les vehicules d'une année-modèle impaire (1981, 1983, 1985, 1987...).

- Il faudra prouver que le vehicule a réussi l'épreuve des gaz d'échappement pour pouvoir en renouveler l'immatriculation. L'épreuve sera également requise pour les véhicules âgés de moins de 20 ans dont on veut céder les droits de propriété, par exemple lorsqu'on le vend à quelqu'un d'autre ou lorsqu'il faut obtenir un certificat de sécurité.

- À compter de janvier 1999, le propriétaire d'une automobile ou d'un véhicule utilitaire léger ciblé par le programme recevra un avis l'informant qu'il devra faire analyser les gaz d'échappement de son véhicule. Il recevra l'avis environ 90 jours avant la date du renouvellement de l'immatriculation.

- Au début, le programme ne ciblera que les véhicules immatriculés dans l'agglomération torontoise et la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth.

- En 2001, le programme s'étendra à 13 autres centres urbains, entre Peterborough et Windsor, et à leurs banlieues.

- L'analyse des gaz d'échappement ne coûtera pas plus de 30 $, plus les taxes applicables. Elle prendra en moyenne 20 minutes.

- Si vous avez d'autres questions au sujet du programme Air pur Ontario, veuillez simplement composer le 1 888 758-2999 ou visiter le site Web à l'adresse www.airpur.com.

AIR PUR ONTARIO

Feuille-info (4)

Qu'arrive-t-il si mon véhicule ne réussit pas l'épreuve ?

- Selon des études, y compris les données recueillies auprès des compétences nord-américaines qui ont adopté un programmes semblable à Air pur Ontario, entre 80 et 85 p. 100 des véhicules réussiront l'épreuve des gaz d'échappement la première fois qu'ils la subiront.

- Si votre véhicule échoue la première fois, vous devrez faire les réparations requises avant de refaire l'analyse. La plupart du temps, il suffit d'une simple mise au point pour corriger la cause de la pollution excessive du véhicule.

- La deuxième analyse ne coûtera pas plus de 15 $, plus les taxes applicables, si elle est effectuée par le garage qui avait fait la première analyse.

- **Limite de 200 $ imposée au coût des réparations.** Au cours des deux premières années du programme, le propriétaire d'un véhicule qui a échoué l'épreuve devra faire les réparations prescrites pour ramener la concentration des polluants sous le seuil permis. Si le véhicule échoue une deuxième fois, le propriétaire recevra une acceptation conditionnelle, à condition qu'il ait obtenu un reçu d'un centre Air pur Ontario attestant qu'il a fait faire des réparations d'au moins 200 $ pour régler les problèmes liés à la pollution excessive du véhicule.

- Les automobilistes peuvent faire les réparations eux-mêmes ou en confier la tâche à leur mécanicien ou mécanicienne.

- Toutefois, les réparations doivent être confiées à un centre Air pur Ontario pour pouvoir profiter du plafond de 200 $ imposé au coût des réparations, ou encore du service de médiation de différends.

- Il faudra prouver que le véhicule a réussi l'épreuve des gaz d'échappement pour pouvoir en renouveler l'immatriculation ou en céder les droits de propriété, par exemple lorsqu'on le vend à quelqu'un d'autre ou lorsqu'il faut obtenir un certificat de sécurité. La limite de 200 $ imposée au coût des réparations ne s'applique pas aux véhicules d'occasion que l'on désire vendre.

- Si vous avez d'autres questions au sujet du programme Air pur Ontario, veuillez simplement composer le 1 888 758-2999 ou visiter le site Web à l'adresse www.airpur.com.

AIR PUR ONTARIO

Feuille-info (5)

Le gouvernement exercera un contrôle vigilant sur les centres Air pur Ontario

- Le ministère de l'Environnement a pris plusieurs mesures pour garantir la rigueur des procédés d'analyse et le professionnalisme des centres affichant l'écriteau « Drive Clean ».
- Les véhicules âgés n'auront pas à satisfaire aux mêmes normes d'émission que les véhicules plus récents. Ils devront simplement répondre aux normes établies pour leur année-modèle.
- Tous les centres Air pur Ontario auront été autorisés par le ministère de l'Environnement.
- Le personnel des centres Air pur Ontario devra avoir obtenu une formation particulière pour pouvoir utiliser les appareils d'analyse.
- Il sera impossible de modifier les ordinateurs utilisés pour analyser les gaz d'échappement.
- Les appareils utilisés satisferont à des normes de précision parmi les plus rigoureuses de l'industrie.
- Le gouvernement exercera un contrôle vigilant sur les centres Air pur Ontario et vérifiera régulièrement la rigueur des procédés d'analyse et la précision des appareils utilisés.
- Les automobilistes mécontents du service obtenu à un centre Air pur Ontario pourront déposer une plainte en composant le numéro de téléphone Air pur Ontario.
- Si le différend n'est pas réglé après cet appel téléphonique, ils auront facilement recours à un service de médiation et de règlement de différends offert par un organisme impartial. Toutefois, seules les personnes qui ont fait faire leurs réparations à un centre Air pur Ontario pourront se prévaloir du service de médiation.
- Une personne indépendante vérifiera l'efficacité de tout le programme.
- Si vous avez d'autres questions au sujet du programme Air pur Ontario, veuillez simplement composer le 1 888 758-2999 ou visiter le site Web à l'adresse www.airpur.com.

AIR PUR ONTARIO

Feuille-info (6)

Respirons en toute tranquillité

- La pollution par le smog n'a pas diminué ces dernières années dans le sud de l'Ontario, d'où l'inquiétude qui persiste en ce qui concerne les risques possibles pour la santé, que ce soit une irritation des yeux ou des troubles respiratoires et des maladies du coeur.

- « Air pur Ontario » est un nouveau programme conçu pour atténuer la pollution par le smog, et ses répercussions sur la santé, l'environnement et l'économie. Dans les régions très touchées par le smog, les véhicules des catégories désignées devront subir une analyse de leurs gaz d'échappement et être réparés s'ils polluent excessivement.

- Lorsque le programme sera pleinement en vigueur, la quantité de polluants à l'origine du smog sera réduite d'un maximum de 22 p. 100 dans les régions ciblées.

- À un coût maximal de 30 $, plus les taxes applicables, l'analyse revient environ au prix moyen d'un plein d'essence. Les automobilistes pourraient aussi économiser de l'argent, puisqu'un véhicule bien entretenu peut leur épargner environ dix pleins d'essence sur une période de deux ans.

- La plupart des automobilistes maintiennent leur véhicule en bon état de marche, mais il est bon de noter, cependant, qu'un véhicule mal entretenu peut polluer autant que 20 véhicules qui subissent régulièrement une mise au point.

- Le programme représente une « bouffée d'air frais ». Il sera d'un grand secours au enfants, aux personnes atteintes de troubles respiratoires et aux personnes âgées. Il aura un effet favorable sur la qualité de vie des personnes qui habitent dans les zones urbaines de l'Ontario et leurs banlieues.

- Si vous avez d'autres questions au sujet du programme Air pur Ontario, veuillez simplement composer le 1 888 758-2999 ou visiter le site Web à l'adresse www.airpur.com.

AIR PUR ONTARIO

Feuille-info (7)

Quel sera le coût associé au programme Air pur Ontario ?

- L'analyse des gaz d'échappement ne coûtera pas plus de 30 $, plus les taxes applicable.
- Environ les deux tiers du coût de l'analyse couvriront les frais d'exploitation des centres Air pur Ontario.
- Le gouvernement de l'Ontario utilisera l'autre tiers, soit environ 10 $ par analyse, pour couvrir les frais de mise en oeuvre du programme.
- Il est prévu qu'entre 80 et 85 p. 100 des véhicules réussiront l'épreuve des gaz d'échappement la première fois qu'ils la subiront. Les véhicules qui échouent devront être réparés et subir une deuxième analyse des gaz d'échappement.
- La deuxième analyse ne coûtera pas plus de 15 $, plus les taxes applicables, si elle est effectuée au centre qui avait fait la première analyse.
- À un coût maximal de 30 $, plus les taxes applicables, l'analyse revient environ au prix moyen d'un plein d'essence. Les automobilistes pourraient aussi économiser de l'argent, puisqu'un véhicule bien entretenu peut leur épargner environ dix pleins d'essence sur une période de deux ans.
- La plupart des automobilistes maintiennent leur véhicule en bon état de marche, mais il est bon de noter, cependant, qu'un véhicule mal entretenu peut polluer autant que 20 véhicules qui subissent régulièrement une mise au point.
- Le programme représente une « bouffée d'air frais ». Il sera d'un grand secours au enfants, aux personnes atteintes de troubles respiratoires et aux personnes âgées. Il aura un effet favorable sur la qualité de vie des personnes qui habitent dans les zones urbaines de l'Ontario et leurs banlieues.
- Si vous avez d'autres questions au sujet du programme Air pur Ontario, veuillez simplement composer le 1 888 758-2999 ou visiter le site Web à l'adresse www.airpur.com.